

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Problématiques sociétales		2017-2018
Code S.ER.SO.3531.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres			
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 5 ECTS	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement. Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs. Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels. Gb1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences. Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés. Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.				
Buts Le module vise à familiariser les étudiant-e-s aux perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour appréhender en termes socioculturels les situations des populations rencontrées en ergothérapie et diverses situations professionnelles. Il est composé de deux unités qui se suivent temporellement. La première unité vise à fournir des éléments fondamentaux, notamment conceptuels, nécessaires à la problématisation de phénomènes en termes socioculturels. La seconde unité propose de croiser les perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour traiter de thématiques spécifiques directement liées à l'action professionnelle des ergothérapeutes. Les étudiant-e-s apprennent à problématiser des situations professionnelles ou des thématiques liées à l'action professionnelle selon les perspectives sociologique, anthropologique ou de genre. Ils ou elles apprennent à mobiliser des concepts clefs pour décrire et analyser des situations professionnelles ou des phénomènes liés à l'action professionnelle. Les étudiant-e-s apprennent à tenir compte des dimensions socioculturelles en ergothérapie et sont amenés à développer une prise de distance critique (réflexivité) utile pour l'action professionnelle.				

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Problématiques sociétales	2017-2018
5	Contenu et formes d'enseignement * Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes, 2 ECTS (J. Debons, H. Martin, V. Stucki). Unité 2. Santé et société: thématiques choisies, 3 ECTS (I. Csupor, J. Debons, E. Dory, H. Martin, I. McCluskey, V. Stucki, L. Vuilleumier). Modalités pédagogiques générales Cours ex cathedra, lectures, séminaires avec travaux encadrés. En cas d'absentéisme, l'enseignant-e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-e-s. Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes 26 périodes. 1. Perspective sociologique. Principaux courants de la sociologie. Concepts fondamentaux et enjeux majeurs de la sociologie : structures et stratifications sociales, identités et normes sociales. Appréhension avec un regard critique des enjeux sociaux qui conditionnent la réalité sociale et les interactions, notamment par rapport à la pratique de l'ergothérapie. 2. Perspective anthropologique. Introduction à la perspective anthropologique. Le concept de culture et notions connexes. La biomédecine comme culture. Approche critique des usages de la notion de culture dans le champs de la santé. Réflexion sur les notions de compétences (trans)culturelles et de l'interculturalité. 3. Perspective genre. Au travers du thème de la construction sociale du sexe et de la sexualité, ce cours présente différentes notions fondamentales en études genre (naturalisation du sexe, bi-catégorisation, socialisation différenciée à la sexualité, transgressions aux normes de genre, etc.). Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques Cours ex cathedra, lectures au fil des cours des lectures recommandées. Unité 2. Santé et société: thématiques choisies. 32 périodes. Les étudiant-e-s choisissent un séminaire thématique au sein de chacune des séries A et B et fréquentent ainsi deux séminaires parmi ceux proposés. La répartition des étudiant-e-s au sein des différents séminaires se fait de façon équitable. Séminaires A 1. Migration et Santé. Politiques migratoires et populations migrantes en Suisse (contexte migratoire international; parcours migratoire; statuts et permis; populations migrantes en Suisse : nationalités, répartitions hommes/femmes, adultes/mineurs, etc.). Santé des populations migrantes en Suisse. Notions de culture et migration dans le domaine de la santé. Gestion des enjeux socio-politiques dans des contextes thérapeutiques. Perspective des "sciences de l'occupation" sur des situations migratoires (notions de déprivation et injustice occupationnelles). Ergothérapie sociale : définitions, démarches et interventions. 2. Corporéité et construction sociale du corps. Analyse du corps en tant que construction sociale. Etude des représentations sociales du corps et de la corporéité pour mieux comprendre leur influence sur les rapports sociaux et les interactions, notamment en regard de la pratique de l'ergothérapie. Analyse de l'influence du contexte sociohistorique sur l'évolution et les transformations de divers usages et rapports aux corps. Introduction théorique à la sociologie du corps. Etude et présentation de textes issus de recherches empiriques. 3. Dynamiques de médicalisations et enjeux professionnels. Réflexion sur les processus dynamiques de médicalisation et de psychologisation dans différents univers sociaux (scolaire, familial, sanitaire) et sur les enjeux pour les professionnel-le-s impliqué-e-s, en particulier les ergothérapeutes. Introduction théorique pour situer le champ d'étude et les principaux débats. Etude et présentation de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques : les formes contemporaines de psychologisation et médicalisation des difficultés en milieu scolaire (les "dys", hyperactivité et haut potentiel); médicalisation genrée en psychiatrie adulte. Séminaires B 1. Actions collectives en santé et transformations des rapports usagers et usagères et professionnel-le-s. Réflexion sur la montée des "usagers de la santé", des groupes d'entraide et associations et de la figure du patient actif dans le champ de la santé et leurs implications pour les professionnel-le-s engagé-e-s dont les ergothérapeutes (positionnement et engagement, advocacy). Introduction théorique pour situer le champ d'étude. Etude de cas sur la base de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques (Association française de lutte contre la myopathie, associations autour de la sclérose en plaque, de l'hyperactivité, de la santé mentale, etc.). 2. Institutions et processus de stigmatisation en santé. Par le biais de textes théoriques, d'études empiriques et d'articles consacrés aux interventions, ce séminaire permettra de réfléchir sur différentes façons d'appréhender les institutions de soins d'une part, et sur les processus de stigmatisation dans les champs de la santé d'autre part. 3. Rapports sociaux de sexe et sexualité dans les soins. Par l'étude d'articles empiriques portant sur la médicalisation de la sexualité et sur le genre et la sexualité dans les professions soignantes, ce séminaire permettra de réfléchir à différentes expressions des inégalités liées aux systèmes de genre et aux processus de naturalisation dans un contexte prônant pourtant l'égalité des sexes. Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques Séminaires de lectures avec travaux encadrés, discussions.		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Problématiques sociétales	2017-2018
6	Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation Vérifier la compréhension et la maîtrise des connaissances ainsi que la capacité à les mobiliser pour analyser des situations professionnelles spécifiques. Modalités d'évaluation Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes. Un examen oral individuel d'une durée de 10 minutes en semaine 7 sur les notions fondamentales présentées en cours. La note obtenue compte pour 4/10 de la note du module. Unité 2. Santé et société: thématiques choisies. Une présentation orale en groupe lors de chacun des deux séminaires fréquentés valant chacune 1/10 de la note du module et un travail écrit en groupe réalisé dans le cadre de l'un des deux séminaires fréquentés, rendu au plus tard en semaine 7, valant 4/10 de la note du module. La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.		
7	Modalités de remédiation * ☒ remédiation possible ☐ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		
7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		
	Autres modalités de remédiation Pour la remédiation de l'unité 1. l'examen oral est refait en semaine 17. Pour la remédiation de l'unité 2, les travaux écrits sont complétés et corrigés pour la semaine 17.		
8	Remarques En première session, toute note inférieure à E (4) au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en première session. En remédiation, toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.		
9	Bibliographie Carricaburu, D. & Ménoret, M. (2010). <i>Sociologie de la santé : institutions, professions et maladies</i> . Paris: Armand Colin. Cuhe, D. (2016). <i>La notion de culture dans les sciences sociales</i> . Paris : La Découverte. Pool, R. & Geissler W. (2008). <i>Medical Anthropology</i> . Maidenhead: Open University Press. WFOT. (2009). <i>Guiding Principles on Diversity and culture</i> . Récupéré de http://www.wfot.org/Store/tabid/61/CategoryID/4/ProductID/30/Default.aspx Whiteford, G. (2004). Occupational issues of refugees. In: Molineux M. (ed). <i>Occupation for occupational therapist</i> . Blackwell: Oxford. (pp. 183-199).		
10	Enseignants Csupor Isabelle Debons Jérôme Dory Elodie Martin Hélène McCluskey Iannis Stucki Virginie Vuilleumier Laurent Nom du responsable de module * Virginie Stucki Descriptif validé le * 17.07.2017		
	Descriptif validé par * Sylvie Meyer		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Productivité et ergothérapie		2017-2018
Code S.ER.SO.3532.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres			
Niveau ☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☒ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 7 ECTS	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé. Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres. Db3 Veiller à un juste équilibre entre ses activités professionnelles et privées. Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement. Eb2 S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé. Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées. Gb1 Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés. Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.				
Buts Ce module permet d'établir et d'étudier le lien entre les conditions de travail et l'impact sur la santé physique et psychique des individus. Connaître les collaborations possibles avec les partenaires de la réinsertion professionnelle pour mener des interventions dans le champ de la réinsertion ou de la réhabilitation au travail (case management, AI). Connaître les bases de la santé au travail. Réaliser une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique. Acquérir des connaissances nécessaires pour effectuer une observation et une analyse de poste et proposer une des piste-s d'amélioration centrée sur l'activité de travail (occupation) en situation réelle en tenant compte de l'individu, du collectif de travail et de l'environnement. Comprendre les facteurs favorisant d'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS) ou des risques psychosociaux (RPS) afin de repérer les situations problématiques ou dangereuses pour l'homme au travail et transformer les situations de travail. Organiser, animer et évaluer une action de prévention. Connaître différents dispositifs de soutien à l'emploi ou d'entraînement à l'emploi dans le domaine de la santé mentale. Identifier la place de l'ergothérapeute dans la réinsertion, l'intégration professionnelle et dans les démarches de prévention. L'accent est mis tout au long du module sur la relation entre le travail en tant qu'occupation et la santé, le rapport entre l'organisation du travail, l'environnement, les conditions de travail et ses effets délétères sur la santé.				

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Productivité et ergothérapie	2017-2018
5	Contenu et formes d'enseignement * Unité 1. Observation et analyse de l'activité travail et démarche de prévention. 5 ECTS (D. Benoit, C. Genet, A. Giroud, M. Monin) Unité 2. Ergothérapie et insertion ou réinsertion professionnelle. 2 ECTS (S. Cuhe, A. Cuennet, J. Desrosiers, A. Durand, J.-V. Girard, R. Fontaine, D. Salvi, Cl. Pittolet) Modalités pédagogiques générales Cours magistraux, expérimentations, discussions, lectures, tutorats. Observation et analyse de situations à partir de vidéo et de situation réelle. Entretiens&#8232;. Mise en situation et animation. En cas d'absentéisme, l'enseignant est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-e-s. Unité 1. Observation et analyse de l'activité travail et démarche de prévention (5 ECTS) 64 périodes. La démarche de prévention des risques liés à l'activité physique dans une entreprise. Elaboration d'un projet de formation-prévention pour une entreprise: - Faire un état des lieux de l'entreprise: - Evolution des conditions de travail et impact sur la santé des individus. - Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateur de santé au travail: - Définir les différents enjeux de la démarche de prévention pour l'entreprise; - Assurer la promotion d'une action de prévention; - Analyse de l'homme au travail et de ces limites: - Analyse posturale, biomécanique mise en évidence des contraintes; - Pathologies d'hyper sollicitations: Troubles Musculo-Squelettiques (TMS); - Risques psychosociaux. - Réaliser une démarche de prévention: - Observer et décrire une situation de travail de travail; - Différencier activité réelle - activité prescrite au travail pour intervenir; - Analyser la situation de travail, identifier les risques; - Proposer des pistes de solutions ou d'amélioration. - Outils d'évaluation des situations de travail et repérage des risques en lien avec l'activité physique: - Grille d'observation des situations de travail; - Grille d'analyse des situations de travail; - Outils d'évaluation des TMS; - Outils d'évaluation des RPS, du stress. - Analyse de l'activité de travail dans une situation concrète en entreprise. - Etude du poste de travail assis et des différents aménagements possibles. - Organiser et animer une action de prévention: - Construire une réponse pédagogique et un déroulé pédagogique; - Assurer l'organisation de la démarche; - Animer une séquence de formation. Unité 2. Ergothérapie et insertion ou réinsertion professionnelle. (2 ECTS) 28 périodes. - Description de la trajectoire d'un client dans un processus de réinsertion professionnelle en lien avec les différents partenaires possibles (AI, etc.). - Découverte de différents modèles en réhabilitation psychosociale dans le domaine de la santé mentale. - Découverte de programmes d'insertion ou de réinsertion professionnelle pour faire des liens avec les compétences de l'ergothérapeute et la place qu'il peut prendre dans ce domaine. - Présentation et utilisation d'un instrument facilitant l'établissement d'un profil des capacités d'une personne et l'analyse des exigences d'un poste de travail spécifique (ESAP - Evaluation Systémique des Aptitudes Professionnelles). - Présentation du programme de rééducation fonctionnelle du rachis RFR (CHUV). - Evaluation des performances et des capacités pour favoriser le retour ou le maintien au travail (ECF, CHUV). - Présentation d'une prise en charge en ergothérapie ayant pour finalité le retour au travail (HUG). - Sensibilisation au case management et rôle possible de l'ergothérapeute.		
6	Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation Démontrer l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques de l'analyse de l'activité de travail, de l'analyse posturale, des limites du corps humain (TMS-RPS) et de l'environnement de travail en faisant la preuve de leur compréhension et de leur impact sur la santé en réalisant une observation sur le terrain et en mettant en œuvre les principes d'aménagement vus au cours du module. Mettre en place et animer un programme de prévention. Modalités d'évaluation La validation du module se fait à partir de deux évaluations: A. La première évaluation est l'élaboration d'un rapport observation-analyse et proposition d'amélioration de l'activité de travail d'environ 10 pages. Ce rapport se fait en trinôme. Pour l'élaboration du rapport, chaque groupe est en charge de démarcher une entreprise, une institution, une entreprise sociale, un atelier protégé afin de pouvoir effectuer des observations et des entretiens. Lors des observations, les étudiants-e-s devront décrire l'activité de travail en mettant en évidence des situations dangereuses, en identifiant des contraintes, des risques et en repérant des stratégies de préservation de la santé mises en place par les individus, le collectif ou l'entreprise. Deux tutorats sous supervision sont planifiés pour suivre la démarche en entreprise. Cette activité vaut pour 1/2 de la note. Le travail est rendu au plus tard le 12 février 2018 (semaine 7). B. La seconde évaluation correspond à la construction d'une action de prévention et à sa mise en œuvre et son animation effective, en intégrant les notions vues en cours. La construction de ses actions se fait au fil du module dans deux ateliers, où la présence de l'étudiant-e est obligatoire. En cas d'absence à ces ateliers, l'étudiant-e ne pourra pas participer à l'évaluation et ne pourra pas valider cette partie B. Cette activité vaut pour 1/2 de la note.		
7	Modalités de remédiation * ☒ remédiation possible ☐ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		
7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Productivité et ergothérapie	2017-2018
---	---------------------------	-------------------------------------	------------------

Autres modalités de remédiation

La remédiation du rapport se fait à partir d'un dossier dont le thème aura été choisi par le ou la responsable du module. Ce dossier de 10 pages est à rendre pour la semaine 17. La remédiation du programme de prévention se fait à partir d'un dossier sur les TMS ou RPS, en accord avec le ou la responsable du module. A rendre en semaine 17.

8 **Remarques**

En première session, toute note inférieure à E (4) au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les évaluation-s ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des évaluation-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluation-s remédiée-s avec la note de la ou des validation-s réussie-s en première session.

En remédiation, toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 **Bibliographie**

Aptel, M., Cail, François, Aublet-Cuvelier, A., & Institut national de recherche et de sécurité . (2011). *Les troubles musculosquelettiques du membre supérieur (TMS-MS) guide pour les préventeurs*. Paris: INRS.
Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). *Comprendre le travail pour le transformer : La pratique de l'ergonomie*. Paris: ANACT
Kupper, D., Cedraschi, C., & Genevay. (2012). Hygiène posturale et économie rachidienne dans la lombalgie commune, une pratique à repenser. *Revue médicale suisse*, (8), 592-597.
Kupper, D., Gallice, J. ., Barthassat, V., Cedraschi, C., & Genevay, S. (s. d.). Programme multidisciplinaires et lombalgies chroniques: concepts et aspects pratiques. *Revue de kinésithérapie*, (102), 35-39.
Lefebvre, B., & Poirot, M. (2011). *Stress et risques psychosociaux au travail*. Paris: Masson.
Rabardel, P., Carlin, N., Chesnais, M., Lang, N., & Pascal, M. (2010). *Ergonomie concepts et méthodes* (6e ed.). Toulouse: Octarès.

10 **Enseignants**

Benoit Damien
Cuennet Alain
Desrosiers Julie
Durand Amandine
Fontaine Rosalie
Genet Catherine
Girard Jean-Vincent
Giroud Anne
Monin Michelle
Salvi Damiano
Vacataire1

Nom du responsable de module *

MONIN Michelle

Descriptif validé le *

19.07.2017

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Intégration 4		2017-2018
Code S.ER.SO.3574.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres			
Niveau ☒ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 4 ECTS	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☐ Pas de prérequis ☒ Autre				
Autres prérequis Mener en parallèle le stage de niveau II.				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Ab2 Développer avec le client un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société. Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence. Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité. Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs. Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels. Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique. Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers. Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.				
Buts Identifier et déconstruire des démarches professionnelles. Raisonner sur ses actions cliniques. Clarifier et affirmer des rôles professionnels. Augmenter la capacité à exposer des éléments de la profession. Développer une connaissance de la communauté suisse des ergothérapeutes. Saisir des éléments interculturels et des enjeux du contexte international de l'ergothérapie. Savoir présenter les résultats de ses travaux.				

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Intégration 4	2017-2018
5	Contenu et formes d'enseignement * Unité 1. Analyses de pratique stage II, 2 ECTS (Gisèle Clerc-Grimm, Christine De Preux, Michel Jaques, Sylvie Ray-Kaeser) Unité 2. Mobilité, 2 ECTS (Sylvie Meyer, Barbara Rau, Valérie Simonet, Heila van Wik) Modalités pédagogiques générales Séminaire. Unité 1. Analyses de pratique 24 périodes: 4 avant le stage, 16 durant le stage, 4 à l'issue du stage. Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant-e et du niveau de stage ainsi qu'à discuter de travaux inhérents au stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant-e et d'une phase de négociation de ces objectifs entre l'étudiant-e le ou la praticien-ne formateur-trice et l'enseignant-e de l'école. Deux jours de retour à l'école (16 p.), fixés au milieu du stage, en groupes, visent l'exploration de divers phénomènes rencontrés en stage et la clarification des démarches professionnelles: intégration des divers modèles aux situations rencontrées, recherche et emploi des preuves et des fondements scientifiques, compréhension de la complexité des situations occupationnelles des clients, raisonnements et démarches professionnelles. Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation. Une visite de stage par l'enseignant-e de l'école à l'étudiant-e et au ou à la praticien-ne formateur-trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements. Modalités pédagogiques spécifiques Séminaires en groupes de 15 à 18 étudiant-e-s, présence obligatoire. Entretien tripartite lors de la visite. Rédaction d'un rapport de stage présentant un cas suivi par l'étudiant-e durant le stage. Le début de la démarche est rendu pour le retour à l'école à mi-stage et une version finale à la fin du stage. Les explications sont disponibles sur Cyberlearn, en libre accès. Unité 2. Mobilité Semaine d'échange entre les étudiant-e-s de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) et de l'EESP. Une moitié des étudiant-e-s se rend à Winterthur et l'autre moitié accueille à Lausanne les étudiant-e-s de la ZHAW. A Lausanne, prise de connaissance de l'environnement de formation et du programme de la ZHAW. Faire le point sur l'état de développement et des pratiques de l'ergothérapie dans le domaine des projets humanitaires et du CBR. Concevoir la présentation centrée sur le CBR d'un poster scientifique et le réaliser. A Winterthur, la semaine s'insère dans plusieurs semaines internationales qui réunissent les étudiant-e-s des partenaires internationaux de la ZHAW. Les thématiques abordent l'interprofessionnalité sous divers angles. https://www.zhaw.ch/de/gesundheit/studium/internationales-studium/internationale-aktivitaeten/winter-school/winter-school-2016/ Modalités pédagogiques spécifiques 32 périodes en semaine 3 A Lausanne conférences et ateliers de réalisation d'un poster. Les ateliers sont supervisés en français à Lausanne. A Winterthur, conférences et séminaires en anglais. Présence obligatoire. Les étudiants qui se déplacent à la ZHAW reçoivent une subvention de l'EESP.		
6	Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation Vérifier l'acquisition des démarches d'ergothérapie. Vérifier la capacité à développer et présenter un poster scientifique. Unité 1. Modalités spécifiques La visite, les quatre périodes précédant l'entrée en stage, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage ainsi que le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e de l'école qui suit l'étudiant-e en stage. Le document est disponible sur Cyberlearn, en libre accès. L'absence à une session d'analyses de pratique, quelle qu'en soit la raison, entraîne une pénalisation de 2 points supplémentaires par demi-journée. En cas d'absence certifiée, l'étudiant peut toutefois négocier un travail compensatoire avec l'enseignant-e. Lorsque le rapport de stage n'est pas rendu la dernière semaine de stage un travail complémentaire conséquent est demandé. Unité 2. Modalités spécifiques A Lausanne: vérifier au terme de la semaine, la capacité à concevoir une présentation professionnelle (qualité du contenu et de la présentation visuelle du poster; qualité de l'exposé). A Winterthur selon les critères de la ZHAW. L'absence complète même certifiée durant la semaine de mobilité entraîne un 0 à l'unité et la nécessité de remédier en remplaçant la semaine par une autre activité de coopération.		
7	Modalités de remédiation * ☒ remédiation possible ☐ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		
7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Intégration 4	2017-2018
	Autres modalités de remédiation Unité 1, lorsque la note aux analyses de pratique est inférieure à E (4), le rapport de stage est complété et à rendre pour la semaine 7. Lorsque le rapport de stage n'a pas été rendu la dernière semaine de stage, l'étudiant-e remédie en déposant son rapport à la semaine 7 et en produisant pour la semaine 7 également, un dossier compensatoire négociée avec l'enseignant-e d'une valeur de 2 ECTS. Un rapport de stage et/ou le dossier compensatoire non rendus à l'échéance du semestre d'automne, semaine 7 entraînent l'échec du module Intégration 4 et nécessite la répétition du module: reprise de l'unité 2 l'année suivante et reprise d'une session d'analyse de pratique au terme de la formation. Unité 2. Les étudiant-e-s parti-e-s à la ZHAW effectuent un dossier complémentaire. Les étudiant-e-s resté-e-s à Lausanne commentent deux des posters de leurs collègues avec les critères étudiés. Le travail est à rendre en semaine 7. L'échec de la remédiation entraîne la répétition de l'unité, l'année suivante.		
8	Remarques Les deux unités doivent être réussies. Il n'y a pas de compensation entre elles. Lorsque l'une ou l'autre des unités est répétée, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. En cas d'échec au module de stage niveau II, l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau II. Ces étudiant-e-s ne sont pas soumis-es à la règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 4. Leur module Intégration 4 est crédité après la réussite du stage répété.		
9	Bibliographie Meyer, S. (2007). <i>Démarches et raisonnements en ergothérapie</i> Lausanne: Haute école de travail social et de la santé. http://www.wfot.org/ResourceCentre/tabid/132/cid/16/Default.aspx		
10	Enseignants Clerc-Grimm Gisèle De Preux Christine Ray-Kaesler Sylvie Nom du responsable de module * MEYER Sylvie		
	Descriptif validé le * 19.07.2017	Descriptif validé par * MEYER Sylvie	

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Formation pratique niveau II		2017-2018
Code S.ER.SO.3592.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres			
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☐ Pas de prérequis ☒ Autre				
Autres prérequis Avoir validé le module Formation pratique niveau I.				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société. Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence. Ab4 Intégrer, dans l'intervention, des activités quotidiennes ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement. Bb3 Communiquer efficacement oralement, par écrit ou électroniquement des informations relatives aux utilisateur-s, à ceux-ci ou celles-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieur-e-s et aux répondants des coûts. Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et des collaboratrices et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive. Db1 Gérer durablement ses propres activités et ressources. Démontrer à travers l'efficacité de ses prestations ses responsabilités ergothérapeutiques à l'égard des utilisateur-s, de l'équipe interprofessionnelle, des répondants des coûts et de la société. Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement. Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des utilisateur-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs. Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.				
Buts La deuxième période de formation permet à l'étudiant-e d'approfondir les compétences acquises lors du stage de niveau I, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autre de: - évaluer les situations en recourant aux méthodes adéquates d'obtention d'information, - élaborer, réaliser, ajuster et évaluer des séances d'ergothérapie, - évaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats, - mener des interventions fondées sur des preuves scientifiques, - augmenter ses capacités de communication et de collaboration avec les utilisateur-s, au sein de l'équipe et de l'institution, - assumer les tâches administratives en relation avec l'utilisateur et le fonctionnement du service, - s'engager dans des rôles professionnels au sein de l'équipe.				

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Formation pratique niveau II	2017-2018
5	Contenu et formes d'enseignement * Semestres 4 et 5, semaines 34 à 42 La formation pratique comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie. L'étudiant-e est libéré-e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui lui sont nécessaires. Modalités pédagogiques générales Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle : - poursuit des interventions initiées par les ergothérapeutes et les adapte, y compris dans des situations complexes - initie l'intervention auprès de nouveaux ou nouvelles usager-ère-s, y compris dans des situations complexes, - établit le profil occupationnel des usager-ère-s, observe des performances et des environnements, recourt à des instruments de mesure, - cherche des preuves scientifiques nécessaires aux interventions, - gère de façon autonome la relation thérapeutique avec des usager-ère-s, ainsi que les contacts avec l'ensemble des personnes et structures impliquées dans l'intervention, - participe aux différentes activités du service ainsi qu'aux activités de l'institution, - respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage, - effectue les tâches administratives en lien avec les traitements conduits et avec la marche du service, - participe aux activités de promotion de l'ergothérapie au sein de l'institution, - développe ses raisonnements professionnels. La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que deux jours consécutifs d'analyse de pratique à l'école qui font partie du module Intégration 4 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant-e-s de l'école.		
6	Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau II de stage et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique. Formes générales de l'évaluation La formation pratique vaut 10 crédits. Elle est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» et selon les attentes définies, en début de stage, dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite. Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer, en continu, le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant-e de l'école en est immédiatement informé-e. Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par le ratio entre le total de points des performances et le total des points des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. La note du module, calculée au demi-point, est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique. Les informations concernant l'évaluation figurent dans les «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» ainsi que dans le «Manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique». Ces documents, ainsi que le formulaire d'évaluation, sont disponibles, en libre accès, sur le site Cyberlearn de la HES-SO (Moodle).		
7	Modalités de remédiation * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)	7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)
	Autres modalités de remédiation L'échec du module, y compris pour une absence de plus de dix jours ouvrables, entraîne sa répétition durant la période de formation pratique suivante. Lorsque la période de formation pratique de niveau II est échouée, l'étudiant-e continue sa formation académique, mais la période de formation pratique suivante est du niveau II. Les analyses de pratique du module Intégration 4 sont reprises avec le stage répété même si l'unité avait obtenu une note égale ou supérieure à E (4). Une période de formation pratique de neuf semaines, mais de niveau III est refaite en fin de formation dans un autre service d'ergothérapie. Les modalités sont discutées entre le ou la responsable de module et l'étudiant-e. Lorsque l'absence dépassant 10 jours est médicalement certifiée, le stage est repris selon les règles de la répétition mais n'est pas compté comme une répétition.		
8	Remarques Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.		
9	Bibliographie		
10	Enseignants Nom du responsable de module * JAQUES Michel		

Descriptif validé le *
17.07.2017

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module Cadre légal, gestion et promotion de l'ergothérapie 2017-2018

Code S.ER.SO.3635.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres		
Niveau ☒ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 7 ECTS	Langues(s) ☒ français
---------------------------------	---

3 Prérequis

☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.

Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie.

Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.

Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.

Buts

Unité 1. Exercice de la profession

Comprendre les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute en pratique dépendante et indépendante.

Comprendre le droit du travail, le droit de pratique et la responsabilité civile et pénale en situation professionnelle.

Connaître les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie et leurs implications en matière de politique professionnelle.

Maîtriser les principes de base de la gestion administrative et financière d'un service.

Etre en mesure de communiquer adéquatement avec les assurances.

Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.

Unité 2. Promotion de l'ergothérapie

Connaître et appliquer des moyens de promotion de sa pratique et de la profession.

Unité 3. Ethique et responsabilité

Situer la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute dans un contexte marqué par des attentes contradictoires de la part de la société, de l'Etat, des usagers voire des milieux professionnels de la santé eux-mêmes.

Identifier et à approfondir quelques-uns des principaux enjeux éthiques et légaux que rencontrent les ergothérapeutes aujourd'hui.

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1. Exercice de la profession, 5 ECTS (R. Bertrand, A. Capuzzi, B. Caubel, G. Eberlé, C. Ecuyer, C. Ferreira, K. Haunreiter, S. Helsen, E. Henny Schoechli, D. Kalbfuss, N. Kühne, S. Lubrano di Ricco, S. Meyer, J. Moncharmont, M. Schorderet)
Unité 2. Promotion de l'ergothérapie, 1 ECTS (A. Bürki)
Unité 3. Ethique et responsabilité, 1 ECTS (C. Bovay)

Modalités pédagogiques générales

Cours magistraux, ateliers, lectures, discussions

Présence obligatoire aux cours des trois unités. L'enseignant-e est en droit de faire signer une feuille de présence en tout temps.

Unité 1. Exercice de la profession

72 périodes

Lois et circulaires, remboursement des mesures, relations avec les assurances, rédaction de rapports. 16 périodes.

Responsabilité civile et pénale. 8 périodes.

Droit du travail (CO, conventions collectives, contrats types). 6 périodes.

Gestion et financement des moyens auxiliaires, relations avec les fournisseurs et les assurances. 12 périodes.

Financements et bases tarifaires, règles (DRG, tarifs) et implications pour les professionnels. 4 périodes.

Concepts de base des systèmes qualité et cercles de qualité. 6 périodes.

Itinéraires cliniques. 4 périodes.

Statut professionnel et conditions de travail, travail à l'étranger, reconnaissance des titres et formation continue. 12 périodes.

CV et entretien d'engagement. 2 périodes.

Unité 2. Promotion de l'ergothérapie

16 périodes.

Présentation de l'Association Suisse des Ergothérapeutes

Les techniques de créativité au service de l'innovation

Stratégies de marketing et publics cibles

Unité 3. Ethique et responsabilité

16 périodes.

Modernité et éthique

La responsabilité

Déontologie et éthique

Méthodologie

Bioéthique

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation spécifique.

Modalités d'évaluation

Unité 1. Présentation à la classe, par groupes. Des vignettes préparées par les divers enseignant-e-s du cours sont soumises aux étudiant-e-s en cours de module. Les étudiant-e-s par groupes se répartissent les vignettes. Les étudiant-e-s développent une présentation avec un support visuel (type powerpoint) sur la base des questions posées dans les vignettes. Au cours de deux demi-journées, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 20 min (15 min de présentation, 5 minutes de questions) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant-e-s.

Unité 2. Production par groupes de quatre étudiant-e-s d'un dispositif de promotion (flyer, etc.) présentant un service ou une entreprise d'ergothérapie. Au cours d'une demi-journée, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 10 min (3-5 min de présentation, 5-7 min de discussion) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant-e-s.

Unité 3. Production, en groupe, d'un document écrit décrivant une situation professionnelle dans une perspective éthique, en tenant compte du contenu des cours de l'unité.

7 Modalités de remédiation *

☒ remédiation possible

☐ pas de remédiation

☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

☐ remédiation possible

☒ pas de remédiation

☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Des dossiers complétant les travaux présentés oralement sont remis au responsable de l'unité en semaine 37: N. Kühne (Unités 1 et 2), C. Bovay (Unité 3).

8 Remarques

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1ère session.

En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 Bibliographie

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

10 **Enseignants**

Bertrand Romain
Bovay Claude
Bürki André
Capuzzi Amicella
Caubel Bruce
Eberlé Grégoire
Ecuyer Catherine
Haunreiter Katja
Helsen Sathia
Henny Schoechli Elisabeth
Kalbfuss Didier
Kühne Nicolas
Lubrano di Ricco Sophie
Meyer Sylvie
Moncharmont Julien
Schorderet Martine
Vacataire2

Nom du responsable de module *
KUHNE Nicolas

Descriptif validé le *
15.01.2018

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO: Santé

Filière: Ergothérapie

1	Intitulé du module	Options	2017-2018
	Code S.ER.SO.3660.F.17 Niveau ☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☒ module spécialisé	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres Caractéristique ☐ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de la filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO Type de module ☐ module principal ☐ module lié au module principal ☒ module facultatif ou complémentaire Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☒ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres	
2	Organisation Crédits ECTS * 8 ECTS Langue(s) ☒ français		
3	Prérequis ☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autre Autres prérequis		
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage * Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le client et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale. Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence. Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement. Bb2 S'exprimer de manière claire et compréhensible et adapter ses techniques de communication aux besoins des clients. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé. Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs. Buts Approfondir des thématiques et des pratiques de l'ergothérapie ainsi que développer des connaissances et des techniques dans des domaines spécifiques. Favoriser la maîtrise des raisonnements dans divers contextes. Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.		

Descriptif de module

Domaine HES-SO: Santé

Filière: Ergothérapie

1	Intitulé du module	Options	2017-2018
---	--------------------	---------	-----------

5 Contenu et formes d'enseignement *

- Unité 1. Activité libre (C. Genet) 4 ects
- Unité 2. Art et créativité: perspective psychosociale (V. Stucki) 4 ects
- Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants (S. Ray-Kaesler) 4 ects
- Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main (C. Genet) 4 ects
- Unité 5. Conduite automobile et handicap (I. Margot-Cattin) 2 ects
- Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroadaptation (M. Bertrand-Leiser) 2 ects
- Unité 7. Approfondissement des modèles et interventions psychosociales (N. Kühne) 2 ects
- Unité 8. Projets internationaux (V. Simonet) 2 ects
- Unité 9. Aménagement de l'environnement construit (I. Margot-Cattin) 2 ects
- Unité 10. Manutention: analyse de l'activité et coaching (M. Monin) 2 ects
- Unité 11. Nouvelles technologies (C. Genet) 2 ects

Modalités pédagogiques générales

Les étudiant-e-s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir au minimum 8 ects dont au moins 6 ects dans les unités optionnelles proposées hors activité libre, et s'y inscrivent. De manière générale, l'UE comprend au maximum 18 étudiant-e-s et est annulée en dessous de 12 inscriptions. Les étudiant-e-s inscrit-e-s sont tenu-e-s de suivre l'unité choisie. Une fois les groupes attribués, tout changement doit faire l'objet d'un accord écrit (courriel) du ou de la responsable de module.

Cours ex cathedra, Recherche documentaire, Atelier pratique, Séminaire, Visite et activités hors de l'école, Travail autonome.

Unité 1. Activité libre

Une activité libre vise à tirer profit d'une expérience ou à intégrer des connaissances, dans une perspective professionnelle. Cette activité porte sur une expérience personnelle effectuée par l'étudiant-e hors de son temps de formation mais utile à celle-ci. Seules les activités réalisées durant la formation de bachelor sont considérées. Différentes formes sont possibles.

Accompagner des personnes en situation de handicap.

Mener des activités professionnelles d'assistance dans le domaine de la santé.

Participer à une expérience internationale.

Participer à un congrès, suivre des cours à l'extérieur de l'école ou à l'école mais hors du programme (16 h pour 1 ECTS).

Approfondir un thème ou concept développé dans les enseignements dispensés en réalisant un dossier thématique.

Réaliser un projet ou une prestation proposée par un-e enseignant-e ou par un-e/des étudiant-e-s (traduction, participation à un événement permettant la promotion de l'ergothérapie, participation à une activité de recherche).

Présenter une conférence, un poster dans un congrès notamment celui d'ENOTHE (automne Bsc3).

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Un dossier est rendu au ou à la référent-e de l'activité libre pour chaque activité libre réalisée. Le contenu du dossier est discuté avec lui ou elle. En principe, une activité libre accompagnée du dossier vaut 2 ECTS. Une activité dépassant les 60 heures ne peut pas recevoir plus de 2 ECTS.

Les travaux proposés par un-e enseignant-e-s sont encadrés et évalués par cette personne (par exemple ENOTHE). Les travaux autonomes des étudiant-e-s sont évalués par le ou la responsable de l'unité.

Le formulaire d'évaluation et les explications sont disponibles sur cyberlearn.

Unité 2. Art et créativité: perspective psychosociale

Connaître les origines historiques des activités artisanales et créatives dans la constitution de la profession d'ergothérapeute.

Comprendre le débat actuel sur la place de ces activités en ergothérapie en santé mentale.

Comprendre les potentiels thérapeutiques des matériaux et développer des compétences en matière d'analyse et d'adaptation d'activité.

Connaître différents types et modalités d'exposition d'oeuvres de client-e-s.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

64h. Art et créativité (Cours ex cathedra, séminaires). Techniques plastiques (Ateliers pratiques: expérimentation des arts plastiques à partir de l'élaboration d'un projet personnel). Exposition (Cours ex cathedra, séminaires)

Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants

Approfondissement jeu: analyser divers jeux et créer une situation/du matériel de jeu.

Approfondissement position assise: adapter et faciliter les activités manuelles, scolaires.

Approfondissement des techniques enseignement-apprentissage: mobiliser et expérimenter les techniques.

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

64h. Cours ex cathedra, analyse de vidéos, photos, Brainstorming, jeux de rôle.

Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main

Approfondir des notions d'anatomie, ainsi que l'évaluation et le traitement de personnes présentant une affection de la main.

Favoriser le raisonnement clinique en lien avec les affections de la main.

Réaliser des orthèses (dynamiques).

Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques

64h. Cours ex cathedra, ateliers pratiques (modalités thérapeutiques, réalisation d'orthèses), revue de la littérature.

Unité 5. Conduite automobile et handicap

Comprendre l'impact de la conduite automobile pour une personne avec un handicap.

Connaître la législation en vigueur, les méthodes d'évaluation, le financement et les adaptations techniques du véhicule dans le contexte suisse.

Unité 5. Modalités pédagogiques spécifiques

32h. Cours ex cathedra, atelier pratique, travail de groupe, analyse de cas.

Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroadaptation

Décrire les déficiences spécifiques des personnes présentant des affections neurologiques (lésion médullaire, AVC, TCC) et leurs répercussions sur les activités et la participation.

Distinguer différentes approches de neuroadaptation.

Choisir des instruments de mesure ou d'évaluation spécifiques liés aux approches de neuroadaptation.

Connaître et appliquer des techniques spécifiques d'approches de neuroadaptation.

Descriptif de module

Domaine HES-SO: Santé

Filière: Ergothérapie

1	Intitulé du module	Options	2017-2018
	Unité 6. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, exercices pratiques.		
	Unité 7. Approfondissement des modèles et des interventions psychosociaux Approfondir la connaissance et la mise en oeuvre des modèles utilisés en ergothérapie auprès de populations concernées par une problématique de santé psychique. Approfondir l'intégration des modèles dans une démarche clinique, pour des client-e-s principalement atteint-e-s dans leurs fonctions cognitives, affectives et psychosociales.		
	Unité 7. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, séminaire		
	Unité 8. Projets internationaux Réfléchir aux représentations du handicap à travers le monde et à leur compréhension dans la littérature et les religions. Découvrir le fonctionnement d'une ONG en lien avec le handicap et l'ergothérapie.		
	Unité 8. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, exercices pratiques, vidéos, discussions.		
	Unité 9. Aménagement de l'environnement construit Réaliser un relevé et dessiner un croquis d'une pièce. Faire des propositions d'aménagement d'accès au logement et d'une salle de bain dans un logement privé pour une personne handicapée. Connaître les principes de circulation horizontale et verticale. Rédiger une demande AI.		
	Unité 9. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, exercices pratiques (lecture de plans, etc.), découverte d'un atelier de fournisseur de MA, exposition.		
	Unité 10. Manutention: analyse d'activité et coaching Acquérir des compétences d'analyse de l'activité manutention. Développer une prise de conscience corporelle en statique comme en dynamique. Expérimenter différentes façons de réaliser une manutention en privilégiant la détente musculaire et articulaire du ou de la soignant-e, ainsi que la stabilité, le confort et la sécurité de tous. Acquérir des outils pédagogiques pour la transmission de conseils.		
	Unité 10. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, mise en situations.		
	Unité 11. Nouvelles technologies Découvrir, pratiquer et intégrer une nouvelle technologie (Impression 3D) dans une future pratique de l'ergothérapie. Faire le lien avec les situations de handicap. Approfondir les connaissances en lien avec les aides techniques.		
	Unité 11. Modalités pédagogiques spécifiques 32h. Cours ex cathedra, exercices pratiques (création d'un objet 3D).		

Descriptif de module

Domaine HES-SO: Santé

Filière: Ergothérapie

1	Intitulé du module	Options	2017-2018
---	--------------------	---------	-----------

6	Modalités d'évaluation et de validation *		
---	---	--	--

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

Formes générales

Modalités d'évaluation variables selon les unités: présence et participation, présentation orale, dossiers, production d'objet, etc.

Evaluation pendant le cours selon l'indication de l'enseignant-e ou en semaine 7 (unités semestre 5) ou semaine 17 (unités semestre 6) au plus tard pour les documents à rendre.

La note finale du module est calculée proportionnellement au nombre d'ECTS des différentes unités d'enseignements choisies par l'étudiant-e.

Toutes les unités sont notées au 1/4 de point.

Lorsque les places disponibles sont suffisantes dans les unités d'enseignement proposées par l'école ou lorsque l'étudiant-e effectue dans ses trois ans de formation plusieurs activités libres, plus de 8 ECTS peuvent être acquis.

Si au moins 8 ECTS sont acquis le module est crédité au terme du semestre 6.

Remarques: la non participation à l'unité d'enseignement alors que l'étudiant est inscrit entraîne un 0 de manière automatique. Toute évaluation non rendue entraîne un 0 à l'unité d'enseignement. La non participation de l'étudiant à la partie d'évaluation pendant le cours entraîne également un 0 à l'unité d'enseignement.

Présence obligatoire: dès 4 périodes d'absence, 2 points seront enlevés à la note de l'option de l'étudiant-e (sauf certificat médical).

Lorsqu'un dossier est déposé par voie électronique, l'étudiant-e doit se préoccuper d'avoir reçu une confirmation de réception.

Unité 1. Activité libre

Vérifier la réalisation effective de l'activité libre.

Vérifier les apports de l'activité entreprise.

Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation

Dossier réalisé individuellement ou par deux étudiant-e-s maximum (sauf cas particulier à négocier avec le ou la responsable d'unité), de 6-10 pages à rendre au référent ou à la référente de l'activité libre. Le dossier fait état de l'expérience réalisée en la décrivant et montre ce qui a été retiré en référence à la profession. Le dossier est accompagné d'une attestation.

Dossier thématique: 15-20 pages avec références documentaires

ENOTHE : remise au ou à la responsable d'unité de la présentation réalisée lors du congrès

Unité 2. Art et créativité

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation

Présence obligatoire, synthèse écrite en rapport au journal de bord, aux analyses et adaptations d'activité.

Le séminaire est évalué sur la base de la présentation orale et d'un court texte de synthèse au fil du séminaire.

Présentation et analyse critique d'une exposition visitée.

Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants

Vérifier la capacité à documenter des interventions auprès des enfants et à communiquer à leur sujet.

Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation

Présentation orale et écrite, en groupe, de situations de jeu.

Présentation orale et écrite, en groupe, d'interventions permettant de favoriser la position assise.

Présentation orale et écrite, en groupe, de dispositifs d'enseignement-apprentissage.

Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation

Quizz (5%), examen écrit (45%), dossier (50%)

Unité 5. Conduite automobile et handicap

Vérifier l'acquisition des compétences à traiter des situations en rapport avec la conduite automobile. Vérification de la compréhension et prise en compte de tous les éléments abordés dans le cours.

Unité 5. Modalités spécifiques d'évaluation

Examen oral à la fin du cours.

Résolution d'un problème posé par une vignette, tirée au sort, en groupe de 2 étudiant-e-s. 30 minutes de préparation, 25 minutes de passage.

Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroadaptation

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

Unité 6. Modalités spécifiques d'évaluation

Examen écrit composé de questions à choix multiples et à court développement.

Unité 7. Approfondissement des modèles et des interventions psychosociales

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation clinique spécifique.

Unité 7. Modalités spécifiques d'évaluation

Dossier et présentation au fil des cours.

Unité 8. Projets internationaux

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

Unité 8. Modalités spécifiques d'évaluation

Dossier écrit à partir d'une vignette clinique.

Unité 9. Aménagement de l'environnement construit

Evaluer les compétences obtenues dans la réalisation d'un projet d'aménagement de domicile.

Descriptif de module

Domaine HES-SO: Santé

Filière: Ergothérapie

1 Intitulé du module	Options	2017-2018
-----------------------------	----------------	------------------

Unité 9. Modalités spécifiques d'évaluation

Présentation orale et remise d'un dossier écrit réalisé en groupe d'un projet d'aménagement.

Unité 10. Manutention: analyse de l'activité et coaching

Evaluer les compétences développées en termes d'approche pédagogique et écologique.

Unité 10. Modalités spécifiques d'évaluation

A partir des situations développées au fil des cours repérer les situations contraignantes pour la santé et la sécurité, les analyser et proposer des stratégies de préservation de la santé. Présentation orale et démonstration pratique.

Unité 11. Nouvelles technologies

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

Unité 11. Modalités spécifiques d'évaluation

Présence obligatoire. Présentation orale de la démarche d'analyse d'une situation ainsi que de la réalisation concrète d'un objet 3D.

7 Modalités de remédiation * ☐ remédiation possible ☐ pas de remédiation ☒ Autres modalités (préciser ci-dessous)	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)
---	---

Autres modalités de remédiation

Chaque unité du module doit être validée (note > 4.0) pour être comptabilisée.

Lorsque la note obtenue à une unité est inférieure à 3.75, l'étudiant-e peut compléter ou corriger pour comptabiliser les ECTS correspondants.

Les dossiers techniques et les analyses sont complétés et corrigés. Les objets partiellement réalisés sont terminés. Délai: semaine 37.

L'étudiant-e peut abandonner l'unité échouée, les crédits correspondants ne sont pas accordés.

8 Remarques La note du module est calculée lorsque 8 ECTS au minimum peuvent être comptabilisés dont au moins 6 en unité de cours proposés. Il est possible d'obtenir plus de 8 ECTS au module. Seuls les étudiants n'ayant pas 8 ECTS en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire pour une activité libre au delà de ce délai. Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des cours à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant-e-s s'assurent d'être inscrit-e-s au minimum à 8 ECTS optionnels. Les inscriptions pour les activités libres sont gérées au cours de la formation.	
--	--

9 Bibliographie Les références sont fournies par chaque responsable d'unité d'enseignement.	
---	--

10 Enseignants Bertrand Leiser Martine Desrosiers Julie Genet Catherine Margot-Cattin Isabel Monin Michelle Ray-Kaeser Sylvie Simonet Valérie Stucki Virginie	Nom du responsable de module * GENET Catherine
--	--

Descriptif validé le *

12.09.2017

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module		Intégration 5		2017-2018
Code S.ER.SO.3675.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres			
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 4 ECTS	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☐ Pas de prérequis ☒ Autres				
Autres prérequis Mener en parallèle le stage de niveau III				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées B3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts. C4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres. D2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité. E2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. F3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées. G1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences. Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés. G3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession. G4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie.				
Buts Transmettre des informations appropriées aux différents partenaires. Situer la profession au sein des contextes légaux, politiques, financiers et administratifs. Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins. Porter un regard critique sur ses savoirs, savoir-faire et savoir-être. Etablir un inventaire de ses compétences et limites.				

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1. Analyses de pratique, 3 ECTS (M. Monin, V. Simonet, T. Tarabori)

Unité 2. Supervision, 1 ECTS (V. Stucki, superviseurs, superviseuses ARS)

Modalités pédagogiques générales

Séminaires.
Entretien.

Unité 1. Analyses de pratique

24 périodes: 4 avant le stage, 16 durant le stage, 4 à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique, en groupe, servent à présenter et discuter des travaux inhérents au stage (les dossiers). Ils servent d'autre part à élaborer les objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes et besoins spécifiques de l'étudiant-e et du niveau de stage. Ces objectifs sont présentés par l'étudiant-e à la praticienne formatrice ou au praticien formateur lors d'une visite préalable du milieu de stage. Ces objectifs sont ensuite négociés puis formellement adoptés par les partenaires au début du stage.

Les seize périodes (deux jours consécutifs de retour à l'école), fixées au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de divers situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles : analyse institutionnelle, communication à des tiers.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique permettent, individuellement, de faire la synthèse des acquis ainsi que des compétences encore à développer au terme de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant-e de l'école à l'étudiant-e et à la praticienne formatrice ou au praticien formateur est organisée au milieu du stage. Elle permet, sur la base d'un entretien, de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

Modalités pédagogiques spécifiques

Séminaires en groupes de 14 à 18 étudiant-e-s, présence obligatoire.

Entretien tripartite lors de la visite.

Production de dossiers rédigés selon les consignes ad hoc. Le premier dossier, dont la rédaction débute dès la session préparatoire aux analyses de pratique, est rendu à la fin de la troisième semaine de stage. Le deuxième dossier est rendu cinq jours ouvrables avant la séance de deux jours d'analyses de pratique à l'école. Le troisième dossier est rendu le vendredi de l'avant dernière semaine de stage, au plus tard le 6 juillet 2018.

Les explications, critères et délais de ces différents rapports sont disponibles sur Cyberlearn.

Unité 2. Supervision

Les contenus sont convenus entre l'étudiant-e et le ou la superviseur-e. Ils concernent des situations d'apprentissage en lien avec la période de formation pratique. La supervision a un statut de stricte confidentialité vis-à-vis de tiers, y compris de l'employeur et de l'école. L'étudiante-e se conforme aux directives d'application de la supervision pédagogique.

Modalités pédagogiques spécifiques

10 périodes, présence obligatoire

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des buts du module

La validation du module dépend de la réussite de l'unité 1 et de l'attestation de la supervision.

Unité 1. Modalités spécifiques

La visite, le contrat pédagogique tripartite, les 16 périodes de retour à l'école et les quatre périodes suivant le stage ainsi que les dossiers sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant-e de l'école qui suit l'étudiant-e en stage. Le formulaire d'évaluation des analyses de pratique est disponible sur Cyberlearn.

L'absence à une session d'analyses de pratique, quelle qu'en soit la raison, entraîne une pénalisation de 2 points supplémentaires par demi-journée. En cas d'absence certifiée, l'étudiant peut toutefois négocier un travail compensatoire avec l'enseignant-e.

Un dossier non rendu le vendredi de la dernière semaine de stage entraîne un Fx au module S.ER.SO.3675.F.17 Intégration 5.

Seule l'unité 1 "Analyses de pratique" contribue à la note du module.

Unité 2. Supervision

Attestation signée de supervision par le ou la superviseur-e, rendue au plus tard à la fin de la semaine 29. Une attestation non rendue à ce délai entraîne un Fx.

Les modalités de la supervision sont définies dans les Directives d'application de la supervision pédagogique.

7 Modalités de remédiation *

☒ remédiation possible

☐ pas de remédiation

☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

☐ remédiation possible

☒ pas de remédiation

☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E (4) à l'unité 1 Analyses de pratique entraîne un Fx et une remédiation.

La remédiation consiste en une correction des dossiers jugés insuffisants ou la production d'un dossier complémentaire, selon la décision de l'enseignant-e référent-e.

Le délai de remédiation est fixé à la fin de la semaine 37.

Si l'échec au module relève de l'absence de l'attestation de supervision au terme de la semaine 29, un dossier complémentaire est exigé dont la forme est déterminée par le ou la responsable du module.

Le délai de remédiation est fixé à la fin de la semaine 37.

En remédiation, toute note inférieure à E (4) à l'unité 1 Analyses de pratique ou la non reddition du dossier complémentaire de l'unité 2 Supervision entraîne un F et la répétition du module. La forme en est déterminée par le ou la responsable du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session de l'unité 1 Analyses de pratique ou la non reddition du dossier complémentaire de l'unité 2 Supervision entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

8 Remarques

La note du module est celle de l'unité 1 pour autant que la supervision ait été attestée.

En cas d'échec au module de stage de niveau III, l'unité "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau III, selon des modalités à définir avec le ou la responsable du module.

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Monin Michelle
Simonet Valérie
Tarabori Tiziana

Nom du responsable de module *
JAQUES Michel

Descriptif validé le *
18.01.2018

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Travail de bachelor		2017-2018
Code S.ER.SO.3682.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres			
Niveau ☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☒ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☐ Pas de prérequis ☒ Autre				
Autres prérequis Avoir validé le module travail de bachelor (projet).				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie. Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique. Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers. Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager en faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie				
Buts Les étudiantes apprennent à mener et ajuster un projet tel qu'il a été défini et accepté. Gérer une collecte des informations selon un protocole construit. Analyser quantitativement ou qualitativement des informations obtenues à la lumière de la littérature. Interpréter des résultats de manière à répondre à un but et à des questions de recherche. Elaborer l'intérêt du travail effectué pour le milieu professionnel. Développer des capacités à rédiger de manière scientifique et formellement adéquate un travail de recherche ou de projet.				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Unité 1. Séminaire analyse de données, 1 ECTS option (M. Bertrand Leiser, N. Kühne, S. Tétreault) 8 périodes de séminaire optionnel et fabrique de la recherche. Analyse des données quantitatives et qualitatives. Le séminaire s'adresse aux étudiant-e-s qui ont des données à analyser, peu importe leur volée. Les étudiant-e-s sont invité-e-s à fréquenter les séminaires de la "fabrique de recherche". Unité 2. Le travail de bachelor, 10 ECTS. (M. Bertrand Leiser, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, M. Jaques, I. Margot-Cattin, S. Meyer, M. Monin, S. Ray-Kaesler, V. Simonet, V. Stucki, S. Tétreault, vacataires) Travail autonome des étudiant-e-s Tutorat par groupe d'étudiant-e-s par deux personnes dont l'une au moins est un-e enseignant-e de l'école. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école accessible sur le site www.eesp.ch .				
6 Modalités d'évaluation et de validation *				
Buts de l'évaluation Vérifier sur la base du travail rédigé et de la prestation des étudiant-e-s à la soutenance la satisfaction des règles minimales de réalisation d'un travail de recherche conformément à la réglementation du travail de bachelor.				
Modalités d'évaluation Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la référent-e et du ou de la directeur-riche, ou, du ou de la directeur-riche et du ou de la codirecteur-riche. Les séances sont organisées par les étudiant-e-s. Le travail est déposé en trois exemplaires, quatre semaines en avance sous réserve de la fermeture de l'école au secrétariat de la filière. La séance dure environ 1h30. Les étudiant-e-s présentent leur travail lors de la soutenance. Les étudiant-e-s répondent aux questions posées par les experts. Les critères d'évaluation figurent dans la réglementation des travaux de bachelor. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées. Quelle que soit la note obtenue, des corrections mineures peuvent être demandées. Les crédits sont définitivement attribués lorsque les corrections sont effectuées et acceptées par l'école et que le travail est déposé sous forme définitive. Le délai de la première session est s37 de la troisième année. Passé ce délai un travail non présenté est en remédiation.				
7 Modalités de remédiation *		7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *		
☒ remédiation possible ☐ pas de remédiation		☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation		

Descriptif de module

Domaine HES-SO : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor	2017-2018
	☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)	☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)	

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Le délai de la remédiation en s37 de l'année qui suit la fin officielle de la formation (semestre 8). Le travail est soutenu dans les mêmes conditions qu'en première session. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. Un travail non présenté en s37 de la quatrième année est en répétition. Un travail non déposé en vue de la soutenance en s28 du 12ème semestre d'études est définitivement échoué et entraîne le refus du titre.

8 Remarques

9 Bibliographie

Fortin, M-FH Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives*. (3e éd.). Montréal: Chenelière éducation.

Tétrault, S., & Guillez, P. (2014). *Guide pratique de recherche en réadaptation*. Bruxelles: De Boeck.

10 Enseignants

Nom du responsable de module *

MEYER Sylvie

Descriptif validé le *

19.07.2017

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module Formation pratique niveau III 2017-2018

Code S.ER.SO.3693.F.17	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres
Niveau ☒ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO
	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire
	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) ☒ français
----------------------------------	---

3 Prérequis

☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☐ Pas de prérequis
☒ Autres

Autres prérequis

Avoir validé le module de Formation pratique de niveau II

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement des connaissances propres à l'ergothérapie.
 Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.
 Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
 Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.
 Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.
 S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.
 Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager-ère-s vulnérables et marginalisé-e-s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.
 Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.
 Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.
 Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.
 Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie.

Buts

Le but de la troisième et dernière période de formation pratique est de développer et d'approfondir l'ensemble des compétences attendues d'un-e futur-e professionnel-le, notamment :

- Elaborer et mener seul-e l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie.
- Gérer de façon autonome l'ensemble des tâches administratives en lien avec les client-e-s et avec le service.
- Participer activement à des actions de promotion de la profession, au sein de l'institution et auprès des partenaires.

5 Contenu et formes d'enseignement *

La formation pratique comprend de 9 à 11 semaines d'exercice de l'ergothérapie à un taux d'activité de 100% à 80% sous la conduite d'un praticien formateur ou d'une praticienne formatrice.
 L'étudiant-e est en outre libéré-e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires à la réalisation du stage.

Modalités pédagogiques générales

Semestre 6, semaines 18 à 28

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite ainsi que des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle :

- Intervient dans des situations complexes en recourant systématiquement aux principes de la pratique scientifiquement fondée.
- S'engage dans l'ensemble des activités du service d'ergothérapie.
- Participe à la gestion du service, du matériel, des dossiers des usager-ère-s.
- Gère les contacts avec l'ensemble des partenaires du service.
- Engage des démarches auprès du public.
- Participe aux démarches qualité.
- Initie des activités de promotion de l'ergothérapie.

En fin de période, la charge de travail de l'étudiant-e est proche de celle d'un-e ergothérapeute diplômé-e.

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte de l'ensemble de compétences de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau III de stage conformément au formulaire d'évaluation de la formation pratique rempli par le praticien formateur ou la praticienne formatrice ainsi que l'atteinte des objectifs définis dans le contrat pédagogique tripartite, notamment :

- La capacité à remplir l'ensemble des tâches demandées couramment à un-e ergothérapeute.
- La capacité à assumer les divers rôles professionnels de l'ergothérapeute.
- La capacité à travailler de manière indépendante et responsable.

Modalités générales de l'évaluation

La formation pratique vaut 10 crédits.

Elle est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» et selon les attentes définies, en début de stage, dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer, en continu, le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant-e de l'école en est immédiatement informé.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par le ratio entre le total de points des performances et le total des points des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. La note du module, calculée au demi-point, est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique.

Les informations concernant l'évaluation figurent dans les «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» ainsi que dans le «Manuel d'utilisation de la formation pratique». Ces documents, ainsi que le formulaire d'évaluation, sont disponibles, en libre accès, sur le site Cyberlearn de la HES-SO (Moodle).

7 Modalités de remédiation *

- ☒ remédiation possible
- ☐ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

L'échec du module, y compris pour une absence de plus de dix jours ouvrables, entraîne sa répétition dès que possible mais selon les disponibilités des lieux de formation pratique.

Lorsque l'absence dépassant 10 jours est médicalement certifiée, le stage est repris selon les règles de la répétition mais n'est pas compté comme une répétition.

8 Remarques

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

9 Bibliographie

10 Enseignants

Nom du responsable de module *
JAQUES Michel

Descriptif validé le *
17.01.2018

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie